



Délibération n°3 : Approbation des règles de fonctionnement de la CLE

Etaient présents (30 membres) :

Collège des collectivités
(6 membres présents) :

M. Jean-Michel BOURNAZEL, Maire de Mouleydier
M. Serge FOURCAUD, Président de la CLE, Maire de Bonneville-et-Saint-Avit-de-Fumadières
M. Jean GALAND, Conseiller départemental de Gironde
M. Jean-Claude MAILLAT, Vice-Président du Syndicat Mixte des 3 bassins
M. Michel MILLAIRE, Maire de Les Billaux
M. Claude NOMPEIX, Maire de Grézillac

Collège de l'Etat
(3 membres présents ou représentés) :

Mme. Anne CHUNIAUD, Représentante de la Préfecture de Dordogne
Mme. Emilie DUBOIS, Représentante de l'Agence française de la Biodiversité
Mme. Valérie PERRIER, Représentante de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

Collège des usagers
(12 membres présents ou représentés) :

M. Luc-Olivier DELEBECQUE, Centre régional de la propriété forestière d'Aquitaine
M. Georges BARBEROLLE, Association protection et avenir du patrimoine et de l'environnement en Dordogne
Mme. Sandrine GAILLARD, Chambre départementale d'Agriculture de la Dordogne
Mme. Marie DUVAL, Comité Régional de canoë-kayak Aquitaine
M. Jean-Louis VIVIERE, Conseil interprofessionnel du vin de Bordeaux
M. Bruno MONTI, Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine
M. Bernard MAS, Electricité De France UP Centre
M. Jacky BESSE, Fédération des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de la Dordogne
M. Eric FRETILLERE, Organisme Unique de Gestion Collective des prélèvements d'eau pour l'irrigation
Mme. Simone SALVARELLI, UFC Que Choisir Région Nouvelle Aquitaine
Mme. Jacqueline RABIC, Association agréée départementale des pêcheurs professionnels en eau douce de la Gironde
M. Cédric DE COLLISSON, UNICEM Nouvelle Aquitaine

Pouvoirs (9 mandats) :

Collège des collectivités
(6 mandats) :

Mme. Annick CAROT, Maire de Bayac, donne mandat à M. Claude NOMPEIX
Mme. Danièle DHELIAS, Conseillère départementale du Lot-et-Garonne, donne mandat à M. Serge FOURCAUD
M. Frédéric DELMARES, Représentant de l'établissement public territorial de bassin EPIDOR, donne mandat à M. Jean-Michel BOURNAZEL
M. Alain MAROIS, Conseiller départemental de Gironde, donne mandat à M. Jean GALAND
Mme. Agnès SEJOURNET, Communauté d'Agglomération du Libournais donne mandat à M. Michel MILLAIRE
Mme. Lionel FREL, Conseiller régional Nouvelle-Aquitaine donne mandat à M. Jean-Claude MAILLAT

Collège de l'Etat
(2 mandats) :

M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de Gironde donne mandat à M. le Président de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ou son représentant
M. le Directeur de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine donne mandat à la Préfecture de la Dordogne

Collège des usagers
(1 mandat) :

M. le représentant de l'Association Syndicale Autorisée des palus d'Arveyres-Génissac donne mandat au Conseil interprofessionnel du vin de Bordeaux

Assistaient également à la réunion :

Mme. Céline DEBRIEU-LEVRAT, Département de la Gironde
Mme. Martine GRAMMONT, Département de la Dordogne
M. Jean-Marc GAROT, Fédération des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de la Dordogne
Mme. Hélène HACHE, Communauté d'Agglomération du Bergeracois
M. René BALT, Comité Régional de canoë-kayak Aquitaine
M. Patrick PORTAL, Agence française de la Biodiversité
Mme. Cindy GRANDJEAN, EPIDOR
Mme. Christine GUERIN, EPIDOR
Mme. Camille LEGAND, EPIDOR
M. Roland THIELEKE, EPIDOR

Le quorum des deux-tiers étant atteint, **Monsieur Serge FOURCAUD, Président de la Commission Locale de l'Eau (CLE)** du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Dordogne Atlantique fait procéder, après débats sur les articles proposés aux membres de la commission, au vote des règles de fonctionnement de la CLE. Les règles doivent être adoptées à la majorité des deux-tiers des membres présents ou représentés.

Délibération n°3 du 10 février 2017

Vu l'article R212-32 du Code de l'environnement,

Vu les propositions de règles de fonctionnement adressées le 31 janvier 2017 aux membres de la CLE

Vu les débats,

La Commission Locale de l'Eau

ADOpte à l'unanimité les règles de fonctionnement proposées au vote de la CLE le 10 février 2017.

Le Président de la CLE
M. Serge FOURCAUD
Maire de Bonneville-et-Saint-Avit-de-Fumadières

